



Projet de loi C-404

Non, non et non à la marchandisation des êtres humains

Pour diffusion immédiate

Montréal, le 1^{er} juin 2018- *Pour les droits des femmes du Québec (PDF Québec)* salue la position du gouvernement du Québec qui s'oppose à la marchandisation du ventre des femmes. « Le gouvernement du Québec s'oppose vigoureusement à toute législation qui ouvrirait la porte à la marchandisation du corps de la femme » a en effet déclaré la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, sauvant ainsi l'honneur en quelque sorte.

Tout comme le gouvernement du Québec, *PDF Québec* croit que la marchandisation du corps des femmes est un des enjeux les plus importants soulevés par le projet de loi du député Housefather et par le gouvernement du Canada. Pour *PDF Québec*, on ne doit pas traiter les femmes comme des outils de reproduction aux services de parents acheteurs. L'instrumentalisation du corps des femmes constitue une atteinte grave aux droits des femmes à l'égalité ainsi qu'au droit à la dignité humaine, peu importe que les femmes y consentent ou non.

De plus, le projet de loi propose de faire des enfants des objets de commerce et de légaliser l'abandon de l'enfant avant même sa naissance. Le projet de loi C-404 présenté par le député Housefather porte ainsi atteinte au droit le plus fondamental de l'enfant, à savoir de ne pas être conçu pour être abandonné et vendu.

PDF Québec demande au député de retirer son projet de loi et au gouvernement du Canada de respecter les droits de femmes comme il est prévu dans la Charte canadienne des droits et dans la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), une convention internationale entérinée par le Canada au début des années 1980 et par la très grande majorité des pays.

-30-

Pour information :

Source : Diane Guilbault , PDF Québec
438-333-3494